

## Annexe 1 - LES JEUNES

Certaines dispositions qui suivent font l'objet d'un additif, spécifique à chaque saison sportive, intitulé : « Aménagement au règlement sportif jeunes pour la saison .... ».

Dans cette annexe, le terme "joueur" désigne indifféremment un joueur ou une joueuse.

### ARTICLE 1 - LES LICENCES

Les licences ne sont délivrées que sur le plan de l'ASB. Une licence ne peut être délivrée que sur remise :

- ❖ D'une autorisation écrite des parents,
- ❖ D'un certificat médical d'aptitude à la pratique du Sport Boules.

Ce certificat doit être fourni lors de la délivrance de la 1<sup>ère</sup> licence et lors de son renouvellement, chaque année. Tout médecin est habilité à délivrer ce certificat.

Attestation du contrôle médical (cachet médical et visa du médecin) : elle doit être portée sur la licence à l'emplacement prévu.

Les licences portent mention du cachet médical d'aptitude ainsi que le cas échéant du visa de surclassement dans les conditions précisées à l'article 3 «surclassement».

### ARTICLE 2 - LES CATEGORIES

Il existe 7 catégories jeunes :

1. **Moins de 9** : Sont classés en catégorie – de 9 les enfants n'ayant pas atteint l'âge de 9 ans le 1<sup>er</sup> janvier de la saison sportive en cours.
2. **Moins de 11** : Sont classés en catégorie – de 11 les enfants ayant atteint l'âge de 9 ans et pas encore celui de 11 le 1<sup>er</sup> janvier de la saison sportive en cours.
3. **Moins de 13** : Sont classés en catégorie – de 13 les enfants ayant atteint l'âge de 11 ans et pas encore celui de 13 le 1<sup>er</sup> janvier de la saison sportive en cours.
4. **Moins de 15** : Sont classés en catégorie – de 15 les garçons ayant atteint l'âge de 13 ans et pas encore celui de 15 le 1<sup>er</sup> janvier de la saison sportive en cours.
5. **F moins de 15** : Sont classés en catégorie F – de 15 les filles ayant atteint l'âge de 13 ans et pas encore celui de 15 le 1<sup>er</sup> janvier de la saison sportive en cours.
6. **Moins de 18** : Sont classés en catégorie – de 18 les garçons ayant atteint l'âge de 15 ans et pas encore celui de 18 le 1<sup>er</sup> janvier de la saison sportive en cours.
7. **F moins de 18** : Sont classés en catégorie F – de 18 les filles ayant atteint l'âge de 15 ans et pas encore celui de 18 le 1<sup>er</sup> janvier de la saison sportive en cours.

### ARTICLE 3 - LE SURCLASSEMENT

Il est autorisé, pour les 2<sup>ème</sup> années des catégories -9 jusqu'à -15 et 1<sup>ère</sup> à 3<sup>ème</sup> année des -18, par tout médecin. Le visa médical de surclassement est apposé sur la licence à l'emplacement prévu à cet effet.

Les joueurs de 2<sup>ème</sup> année G-13, F-13, G-15 et F-15 surclassés peuvent évoluer dans les catégories supérieures (sous réserve de limitation en nombre voir Annexe 2) sauf dans les épreuves individuelles.

Les G-18 et F-18 surclassés peuvent évoluer avec les Seniors :

- Dans le championnat des clubs sportifs (double licence possible).
- Dans le championnat des AS 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> division (sauf pour les athlètes classés haut niveau « jeunes »).
- Dans les concours nationaux comme complément d'équipe.
- Dans les compétitions non officielles (concours Propagande, Promotion, Loisir).

### ARTICLE 4 - LES MUTATIONS (Les - 23 sont ici considérés comme jeunes)

1. Un accord formel entre les parties concernées, cédantes et prenantes, doit être concrétisé pour qu'une mutation de jeune, soit définitivement entérinée.
2. Si un jeune est mineur, une autorisation parentale doit obligatoirement être jointe au dossier. En l'absence de cette pièce, la demande de mutation ne sera pas recevable.

En cas de désaccord, le litige sera examiné en premier et dernier ressort, par une commission mixte composée du Président de la Coordination Sportive, d'un membre de la CNJ et du DTN. Il sera pris essentiellement en compte le projet sportif inhérent à la mutation projetée. La décision d'autorisation de mutation, pourra être assortie de l'imposition d'une indemnité compensatoire de formation en faveur des clubs formateurs.

### ARTICLE 5 - LES BOULES UTILISÉES

Catégories	Diamètre mini	Masse mini	Observations
- de 9			aucune restriction
- de 11	80 mm	500 g	métalliques ou en résine
- de 13	84 mm	700 g	métalliques
F - de 15	84 mm	700 g	métalliques
G - de 15	88 mm	800 g	métalliques
F - de 18	88 mm	800 g	métalliques
G - de 18	90 mm	900 g	métalliques

En cas de surclassement, le joueur peut utiliser les boules de la catégorie à laquelle il appartient (par exemple, une F-15 2<sup>ème</sup> année qui joue une compétition -18 peut jouer avec des boules de diamètre 84 mm et de masse 700 g).

## ARTICLE 6 - LA TENUE

Une tenue sportive uniforme, adaptée à la pratique bouliste, doit permettre l'identification de l'équipe.

## ARTICLE 7 - LES AIRES DE JEU

Voir document 1

## ARTICLE 8 - LES EPREUVES

### LA COMPETITION

#### 1. Préambule :

Le Règlement Technique International (RTI) s'applique dans les épreuves des jeunes avec les aménagements suivants :

➤ **Tir du but (en traditionnel) :**

Application du RTI.

➤ **Tir de précision, tir progressif, tir rapide et tir rapide en double :**

Un positionnement spécifique des cibles permet d'adapter les distances aux différentes catégories.

#### 2. Le Jeu traditionnel

Chez les jeunes, le traditionnel se joue en simple à 4 boules par joueur, en double à 3 boules par joueur et en triple à 2 boules par joueur.

En compétition officielle (sauf championnat de France, cf. annexe 2) simple et double la partie se joue en 13 points ou 1h30. En triple, la partie se joue en 13 points ou 1 heure.

Catégories - de 11 et - de 13 :

Durée : 1h00 maximum

**Nota :** Pour les parties de groupe, le match nul est autorisé.

En double, l'équipe peut être composée de 2 ou 3 joueurs avec au maximum un joueur surclassé. Si elle comporte 3 joueurs, le remplacement d'un joueur en cours de partie est libre mais il doit être réalisé entre deux mènes.

#### Temps mort :

Un temps mort de 1 minute, entre deux mènes, est autorisé par équipe et par jeu. Il ne prolonge pas la durée de la partie et ne peut pas débiter pendant les 10 dernières minutes du temps prévu. Il est demandé à l'arbitre par le manager avant la fin de la mène qui le précède au plus tard avant le début de l'autre mène. Cette demande, une fois effectuée, ne peut pas être annulée.

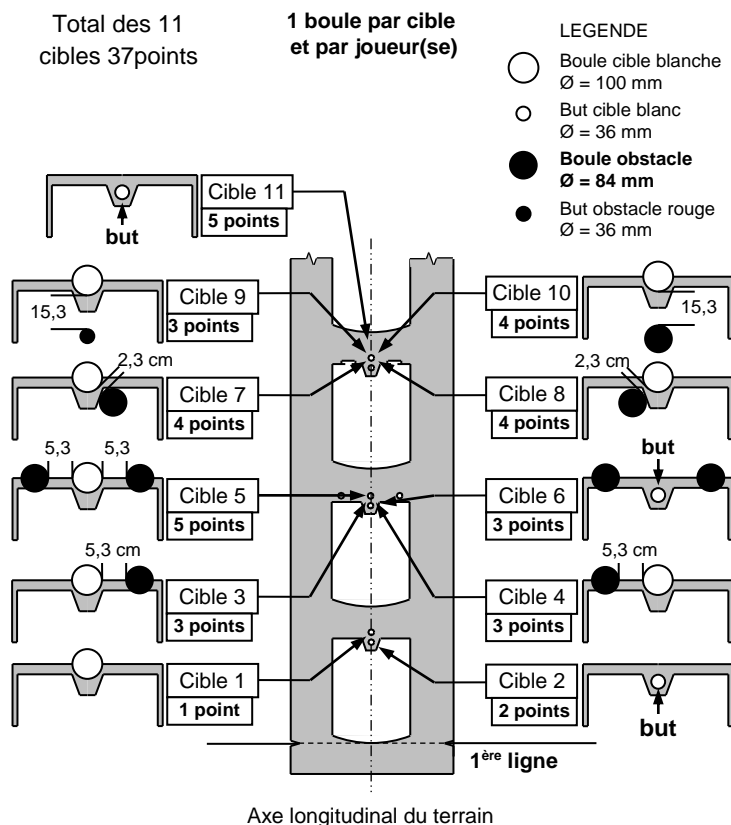
#### 3. Combiné

Application du RTI

Pour les catégories « - de 13 » et « - de 15 », la boule pointée réussie est remplacée par un boule blanche de  $\phi$  100 mm.

#### 4. Tir de précision

➤ **Moins de 13 et Féminines - de 15 :**



Pour les moins de 13, l'obstacle touché régulièrement, seul ou avec la cible, rapporte 1 point.

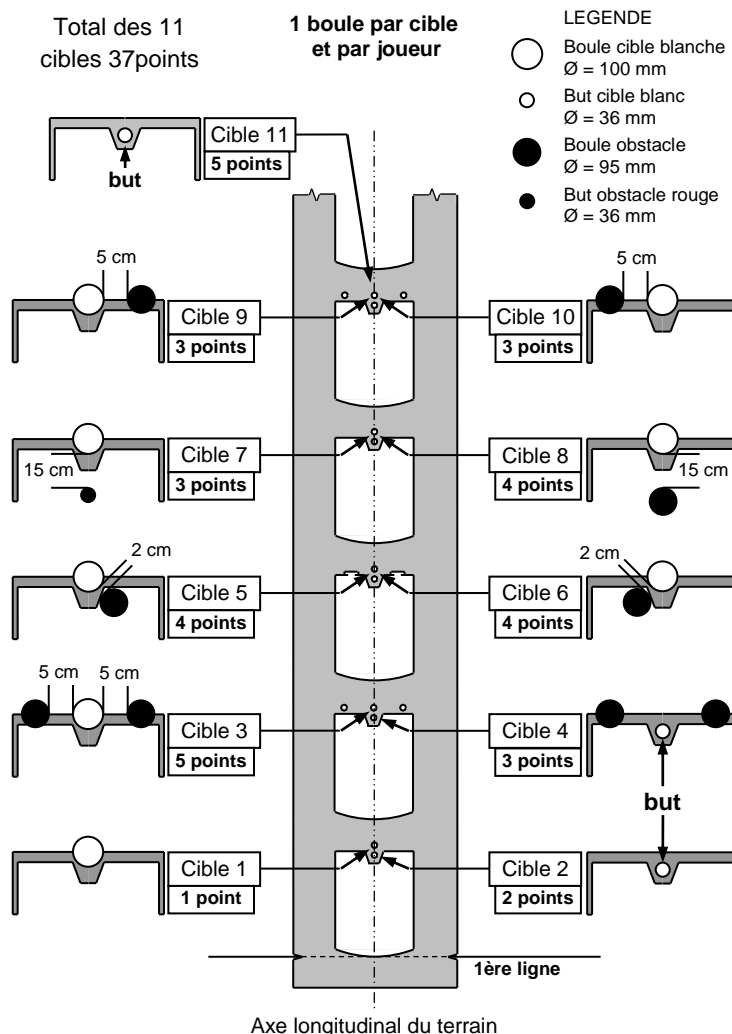
➤ **Moins de 15 :**

C'est l'épreuve définie au R.T.I. pour les Féminines et Under 14 mais avec une boule obstacle de diamètre 84 mm.

➤ **Féminines moins de 18 :**

C'est l'épreuve définie au R.T.I. pour les Féminines et Under 14., sauf pour la cible 11 qui s'effectue sur l'alvéole 3.

➤ **Moins de 18 :**



## 5. Tradipoint

### Déroulement du jeu

Cette épreuve se joue à deux boules par équipe.

Au début du jeu, l'équipe qui a gagné le tirage au sort lance le but et joue sa première boule. Par la suite, celle qui ne tient pas le point doit jouer jusqu'à ce qu'elle le reprenne. Si la boule du premier joueur est perdue, l'adversaire doit jouer. Lorsqu'une équipe n'a plus de boule, son adversaire joue et essaie d'obtenir d'autres points.

Si le but se perd (coup régulier ou accepté) lorsqu'il reste des boules dans les deux camps, on rejoue dans le même sens de jeu. Le nouveau lancement du but appartient à l'équipe qui l'avait précédemment lancé. Dans tous les autres cas, le jeu reprend dans l'autre sens.

### Compte des points

Toutes les boules étant jouées, le compte des points est fait de la façon suivante :

➤ **Boule la plus proche du but : 2 points.**

S'il y a équidistance c'est-à-dire si les deux boules les plus proches du but appartiennent à deux équipes différentes et sont à égale distance de celui-ci, elles marquent chacune 2 points.

La (ou les) boule(s) ayant marquée(s) deux points est (sont) retirée(s) du jeu.

➤ **Boule maintenant la plus proche du but : 1 point.**

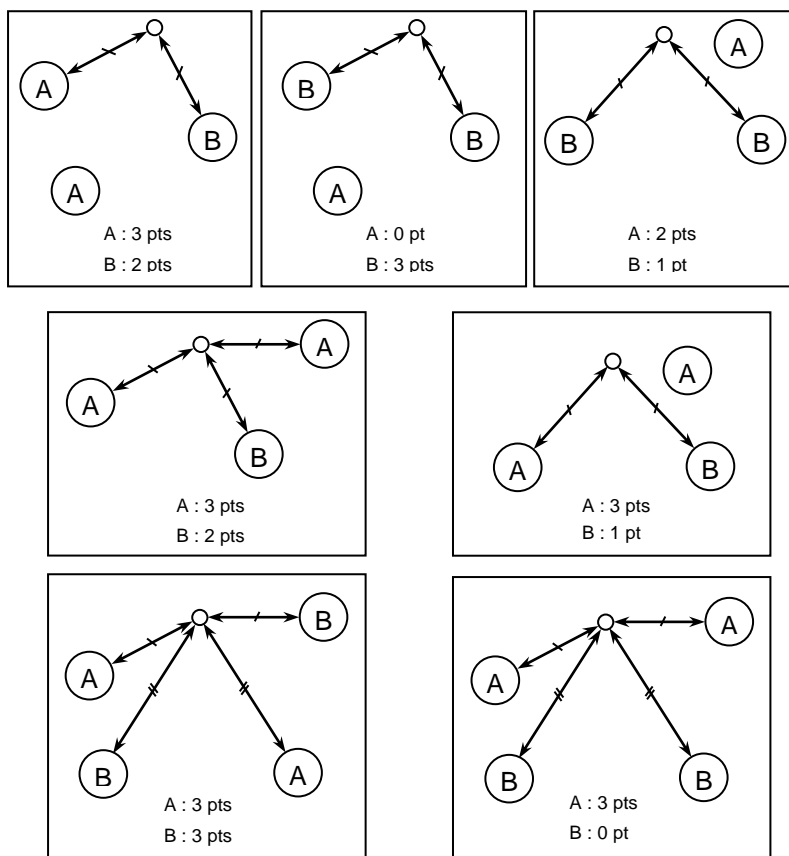
S'il y a équidistance c'est-à-dire si les deux boules les plus proches du but appartiennent à deux équipes différentes et sont à égale distance de celui-ci, elles marquent chacune 1 point.

Une équipe peut marquer au maximum trois points par mène.

Si le but se perd (coup régulier ou accepté) lorsqu'il ne reste des boules que dans un seul camp, ce dernier marque deux points.

Le nouveau lancement du but est effectué par l'équipe qui a marqué le plus de points. Si les deux équipes ont marqué le même nombre de points, le lancement du but est effectué par celle qui l'avait lancé précédemment.

Exemples :



**Durée de la partie**

La durée attribuée à chaque partie est de :  
 - 30 min pour les moins de 11 ans et moins de 13 ans,  
 - 45 min pour les moins de 15 ans.

**Gain de la partie**

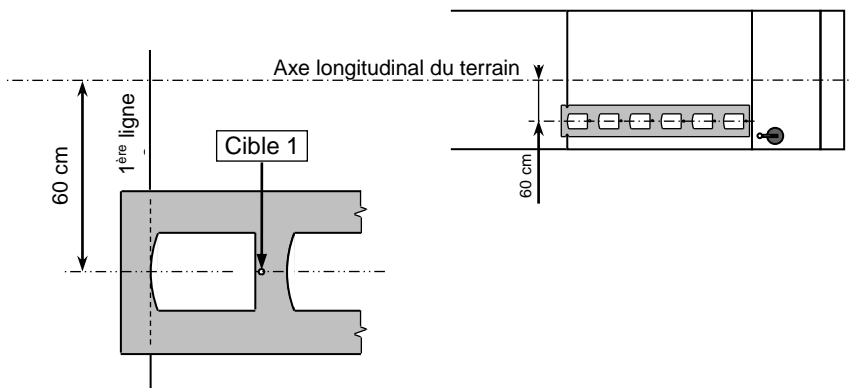
Le gagnant est celui qui, à la fin du temps prévu (même en cours terminée) a le plus grand nombre de points. L'égalité est permise.

**6. Tir progressif**

Catégories	Nombre d'alvéoles utilisées		Durée
	Filles	Garçons	
- de 9	1	1	2 à 3 minutes
- de 11	1 ou 2	1 ou 2	
- de 13	3	3	3 minutes
- de 15	3	4	4 minutes
- de 18	3	5	5 minutes

**Position des tapis**

Quelle que soit la catégorie, la position des tapis est définie ci-dessous.



## 7. Tir rapide en double

Catégories	Position des cibles	
	Filles	Garçons
- de 9	1	1
- de 11	1 ou 2 et 1	1 ou 2 et 1
- de 13	3 et 1	3 et 1
- de 15	3 et 1	3 et 1
- de 18	3 et 1	3 et 1

## 8. Tir rapide

Position du tapis : Utilisation des tapis de progressif au même emplacement.

Catégories	Position des cibles	
	Filles	Garçons
- de 15	1	1
- de 18	1	2

## 9. Point de précision

- Préparation

La cible est tracée et la ou les boules obstacle (catégorie -18 : Ø 95, catégorie -15 : Ø 84) positionnées comme indiqué sur le document 2. La délimitation des zones de pointage (voir document 2) est effectuée en traçant des segments perpendiculaires à la ligne pied de jeu, repassés à la craie, d'une longueur de 15 et 35 cm environ de part et d'autre de celle-ci.

- Déroulement de l'épreuve

a) L'ordre de passage est déterminé par tirage au sort.

b) En plus de veiller au respect de la ligne pied de jeu, l'arbitre doit vérifier que le pied avant du pointeur est bien situé dans la zone affectée.

c) Le joueur, avant de jouer une boule, peut pénétrer dans le rectangle centrale, sans boule en main, pour préparer une donnée, boucher un trou, égaliser le sable, dans la limite de la réglementation.

d) Le ramasseur de boule, équipier du joueur, est autorisé à effacer les traces de boules dans la cible et le rectangle de validité du lancement du but. Il ne peut pas pénétrer dans le rectangle central.

Les trois boules utilisées pour la cible 1 et les quatre utilisées pour la cible 2 sont remontées à la main après les pointages sur ces cibles.

e) Au moment du point, seul l'arbitre peut pénétrer ou demeurer dans le rectangle de 7.50m, côté cible.

Validité du point

Un point est valide si :

- La boule s'immobilise dans la cible, suivant la même règle de validité qu'au combiné

- La ou les boules obstacle n'ont pas été touchées par la boule pointée.

- Aucune faute n'a été signalée par l'arbitre.

## 10. Abandon en cours d'épreuve

En cas d'abandon en cours d'épreuve le score acquis est conservé. L'adversaire marque :

En combiné : 4 points par mène restant à jouer (la mène en cours doit se terminer),

En club : Simple, Double et Tradipoint, 4 points par tranche de 5 minutes entamée avec prise en compte maximum de 5 tranches (20 points).

Exemples :

- s'il reste 12 min,  $3 \times 4 = 12$  points,
- s'il reste 33 min,  $5 \times 4 = 20$  points

Pour les autres épreuves, l'adversaire doit terminer son épreuve.

En traditionnel : Simple et double, 4 points par tranche de 5 minutes entamée avec un score maximal de 13 points.

Exemple : Le score est de 7 à 9 entre le joueur A et le joueur B. Le joueur B abandonne alors qu'il reste 8 minutes à jouer. Le score final sera de 13 à 9 pour le joueur A.

La victoire est attribuée par les scores ainsi définis.

## ARTICLE 9 - LES MANIFESTATIONS SPORTIVES

### A – GENERALITES

#### 1. Déclaration

Chaque C.R./C.S. établit, en concertation avec les C.B.D. et A.S. le calendrier des manifestations en respectant les dates fixées par le calendrier national jeunes.

Ce calendrier est proposé à la Fédération pour validation, en inscrivant les compétitions dans Bouly.

La liste des compétitions retenues apparaît alors sur le site Internet. Le Président du C.R./C.S. doit veiller à leur exécution.

#### 2. Inscription

L'inscription d'un joueur ou d'une équipe à une compétition est du ressort de l'A.S. d'appartenance. Toute inscription doit se faire obligatoirement au moyen du site Internet.

Il ne peut y avoir qu'une inscription pour les concours « jeunes » par week-end.

Elle n'est possible que six semaines avant et jusqu'à une semaine avant la date de celle-ci. L'inscription hors date limite ne sera possible

qu'avec l'accord de l'organisateur et de la FFSB qui s'en chargera.

L'annulation d'une inscription sur internet interdit l'inscription dans un autre tournoi du même week-end sauf autorisation FFSB.

### 3. Résultats

Une fois la compétition achevée, il appartient à l'organisateur d'envoyer les résultats sous 24 heures à la FFSB et au responsable du suivi Bouly pour enregistrement informatique.

### 4. Forfait

Les litiges éventuels seront gérés par la Commission Nationale des Jeunes.

Les absences non justifiées seront étudiées par celle-ci.

## B - LES MANIFESTATIONS OFFICIELLES

### 1. Concours qualificatifs au championnat de France SIMPLE

Les compétitions officielles (inscrites et validées au calendrier national jeunes) en simple sont des 16 pour les simples garçons et de 8 pour les simples féminins. La compétition ne comptant pas au moins 6 inscrits en -18 et en -15 et 4 inscrits pour les F-18 et F-15 perd son homologation et les joueurs peuvent s'inscrire dans une autre compétition officielle proposée à la même date. Si une AS décide de maintenir la compétition, elle n'est plus officielle et les résultats ne sont pas pris en compte pour la qualification au championnat de France.

Une compétition réunissant plus de 16 (garçons) ou 8 (féminines) inscrits se déroule normalement seulement le nombre de parties prises en compte pour le classement national sera toujours les parties de groupes plus les trois premières parties dans le tableau supérieur ou inférieur pour les 16 (garçons), les parties de groupes plus les deux premières parties dans le tableau supérieur ou inférieur pour les 8 (féminines).

Des points de compensation sont attribués aux athlètes qui sont sélectionnés pour une compétition nationale ou internationale pour ces dates. Ils correspondront à la moyenne des points acquis sur les 3 autres journées de simple.

#### Compte des points

Groupe 1 : victoire 3 points, nul 2 points, défaite 1 point, forfait ou office 1 point.

Groupe 2 :

- Tableau supérieur : victoire 4 points, défaite 2 points, forfait ou office 1 point.

- Tableau inférieur : victoire 2 points, défaite 1 point, forfait ou office 1 point.

En simple, si une féminine participe à un concours garçons, ses résultats ne seront pas comptabilisés ainsi que ceux des garçons auxquels elle a été opposée.

#### Déroulement des compétitions

Les compétitions sont organisées sous forme de groupes dans un premier temps.

Le classement des groupes s'établit de la façon suivante :

a. Nombre de points attribués par match.

b. Différence entre les points acquis lors des matchs et les points laissés faire.

c. Nombre de points acquis lors des matchs.

d. Prise en compte de la confrontation directe entre les équipes ex-æquo.

e. Egalité à deux : faire deux mènes à but non annulable et non perdable, continuer si l'égalité persiste.

Ensuite, les deux premières équipes des groupes continuent dans le tableau supérieur à élimination directe et les deux dernières équipes des groupes continuent dans le tableau inférieur à élimination directe.

### 2. Concours qualificatifs au championnat de France DOUBLE

#### En cours de validation

### 3. Multi-épreuves

Au cours d'un multi-épreuve sont obligatoirement proposés : 2 précisions et 2 progressifs. Un joueur peut participer à un seul type d'épreuve en tant que joueur mais il doit participer à l'organisation des deux épreuves en tant que ramasseur de boules par exemple.

Les organisateurs sont libres de proposer d'autres épreuves lors de ces rassemblements mais leurs résultats ne seront pas pris en compte par la F.F.S.B.

#### Prise en compte des performances

Les performances réalisées lors de ces journées seront comptabilisées à raison de : 2 en précision et 2 en progressif. Les performances réalisées lors des clubs adultes ne seront retenues que sur les 4 dates réservées aux multi épreuves. Si un jeune joue en multi épreuves et en club adultes le même week-end, pour la même épreuve seules les performances du multi épreuves seront prises en compte.

Elles seront consignées sur une fiche de résultats qui sera signé par l'athlète, l'arbitre et à défaut le président du CS organisateur ou son représentant officiel, et/ou le CTZ ou CTS.

Une fois la compétition achevée, il appartient à l'organisateur d'envoyer les résultats sous 24 heures à la FFSB et au responsable du suivi Bouly pour enregistrement informatique.

### 4. Les Clubs Jeunes

#### Contenus :

##### • JEUNES – 15

- 1<sup>er</sup> tour : 1h00 - 2 combinés (8 mènes) - 1 simple 1h00 - 1 tradipoint 0h45
  - 2<sup>ème</sup> tour : 1h00 - 1 double 1h00 - 1 point de précision - 1 précision
  - 3<sup>ème</sup> tour : 0h40 - 1 progressif - 1 tir rapide - 1 tir rapide en double cibles 3 et 1
- Pour les courses, l'échauffement sera de 3 mn.

## • JEUNES – 18

- 1er tour : 1h00 - 2 combinés (8 mènes) - 2 simples 1h00
- 2ème tour : 1h00 - 1 double 1h00 - 1 point de précision - 1 précision
- 3ème tour : 0h40 - 1 progressif - 1 tir rapide - 1 tir rapide en double cibles 3 et 1

Pour les courses, l'échauffement sera de 3 mn.

- En simple et en double il n'y pas de limitation de points
- La présence d'un arbitre est souhaitée

### **Gain du match :**

L'attribution des points se fera comme pour les adultes : victoire 3 points, nul : 2 points, défaite : 0 point, bonus défensif par épreuve perdue par 4 points et moins : 1 point. Les points totaux des différentes épreuves seront pris en compte pour la constitution des plateaux en 1/8<sup>ième</sup> de finale.

En cas de forfait d'une équipe, l'adversaire marque 3 points et le score de 30 à 0 lui est attribué.

Une équipe peut présenter pour un match seulement trois joueurs, elle perd donc par forfait une épreuve par tour. Le score à comptabiliser pour les épreuves est le suivant :

Combiné : 0 – 32

Traditionnel et Tradipoint : 0 – 20

Tirs : 0 – performance de l'adversaire

L'équipe gagnante est celle qui, à l'issue de la rencontre, totalise le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité sauf pour les phases de groupes, l'épreuve d'appui Coupe d'Europe est retenue : 2 joueurs pointent 2 joueurs tirent 2 boules consécutivement - 8 POINTS

### **Composition :**

Les surclassés, masculins et féminines, réalisent les épreuves de la catégorie concernée.

- Chaque joueur joue avec les boules de sa catégorie.

Pour se qualifier au championnat de France, l'équipe est composée de 4 joueurs minimum et d'un manager. Une équipe ne présentant que 2 joueurs sera déclarée forfait.

Au moins deux joueurs de la catégorie d'âge concernée sont obligatoirement sur le terrain.

- Il ne peut pas y avoir plus de deux mutés dans une équipe par match
- Le surclassement, comme dans les autres compétitions d'équipes, est autorisé sauf pour les premières années de chaque catégorie.
- Tirs et combiné, la prise de performance d'un joueur se fait dans les compétitions de sa catégorie d'âge (cf. licence).

Exemple : pour un joueur -15 évoluant en club jeunes – 18 sa performance ne sera pas prise en compte.

- La mixité est autorisée. Les féminines en tir progressif, tir rapide et tir de précision jouent sur les cibles et le cadre de jeu de leur catégorie. Pour les autres épreuves elles jouent sur le cadre masculin. Cependant en tir rapide en double le porte boule de la féminine est disposé sur le cadre féminin.

Exemple : une féminine – 15 évoluant en club jeunes -18 joue en tir de précision, tir progressif, tir rapide sur les cibles et le cadre de jeu des F-18.

- Temps mort :

Un temps mort de 1 minute, entre deux mènes, est autorisé par club et par jeu. En traditionnel il ne prolonge pas la durée de la partie et ne peut pas débiter pendant les 10 dernières minutes du temps prévu.

En combiné il peut être pris jusqu'à la dernière mène (RTI).

Il est demandé à l'arbitre par le manager avant la fin de la mène qui le précède au plus tard avant le début de l'autre mène. Cette demande, une fois effectuée, ne peut pas être annulée.

- Regroupement

Les demandes après validation des CBD, CS ou CBR seront examinées et validées par la FFSSB lors de l'inscription des équipes avec la déposition des listes.

La liste peut être complétée en cours de saison par des joueurs n'étant pas inscrits dans une autre équipe.

La finale des clubs jeunes – 15 ans et celle des clubs jeunes – 18 ans auront lieu le même jour.